

**AFFAIRES A APPORTER
EN DEBUT D'ANNEE DE
GRANDE SECTION :**

- L' attestation d'assurance scolaire.
(avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »)
- La participation volontaire à la coopérative scolaire de 20€.
 - 2 boîtes de mouchoirs.
- Une paire de patins/chaussons qui tiennent bien aux pieds (à laisser dans le casier).
- Un grand classeur à **2 anneaux**,
épaisseur 7 cm.
- Une trousse vide au nom de l'enfant.